Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 126 (2005)

Heft: 8

Artikel: Miellée d'été, récolte des miellées d'été, contrôle automnal

Autor: Butty, Gilbert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'apiculture: une fascination

Miellée d'été, récolte des miellées d'été, contrôle automnal

Une balance à ruches est utile pour évaluer la valeur de la miellée. Mettre une colonie sur balance donne de bonnes informations sur le début, l'importance et la fin de la miellée.

Le **miel d'été** est un mélange plus ou moins foncé qui contient:

- le miel de fleurs qui a été laissé aux colonies au printemps lors de la première miellée,
- miel des fleurs d'été,
- miellat et miel de forêt.

La miellé d'été peu commencer en juin lors de la floraison des faux acacias, si deux à trois semaines plus tard suit une floraison de tilleuls et si des pucerons sur des épicéas, tilleuls, érables de montagnes et des chênes produisent du miellat. D'autres fournisseurs du nectar d'été sont le châtaignier, la bourdaine, les arbres des parcs d'agrément, arbre à trompettes (datura) et Euodia, les framboisiers, les phacelias, le trèfle blanc, la moutarde des champs, le chardon et d'autres. Mijuillet c'est le sapin blanc qui prend la relève selon la région.

Les miellées de montagnes sont obtenues d'érables, de rhododendrons et de framboises avec les myrtilles, l'épilobe, les différentes sortes de trèfles et fleurs

des champs de montagne.

Récolte des miellées d'été

Quand: selon la situation de la région de mi-juillet à fin août

Les colonies se préparent très tôt pour l'hiver suivant. Un vieux dicton apicole dit que «l'abeille prépare sa luge au milieu de l'année». Un début précoce de nourrissement est un avantage car ainsi les abeilles d'été peuvent bien assimiler

l'eau sucrée et les abeilles d'hiver seront ménagées.

Après la récole, tous les cadres de hausses sont enlevés et extraits. En l'absence de miellée et avec l'avancée de la saison les abeilles seront plus agressives qu'au printemps, le danger de pillage est augmenté. Pour cette raison on enlève rapidement les cadres de hausses et on les met dans des caisses étanches aux abeilles, surtout dans les ruches à hausses multiples. Ces travaux peuvent être faits en même temps que la récolte de la miellée d'été et le contrôle des colonies, mais parfois ce n'est pas possible à cause du danger de pillage ou par manque de temps.

Contrôle d'automne

Quand: après la miellée en juillet ou août Ce contrôle répond aux questions suivantes:

- la colonie a-t-elle une reine en ponte?

- le couvain est-il en santé?

- les réserves de nourriture sont-elles suffisantes?

- peut-on enlever les vieux cadres et les cadres abîmés?

le nourrissement est-il indiqué ou faut-il réunir la colonie?



- après une miellée tardive d'été, faut-il remplacer des cadres de couvain par des cadres vides (faire de la place pour le couvain)?

- un remplacement de la reine est-il nécessaire (vieille reine, couvain insuffisant, couvain calcifié)?

Contrôle de la varroase

Premier traitement à l'acide formique.

Eviter le pillage

Les butineuses au «chômage» en fin d'été profitent de toutes les occasions pour prendre le miel dans les cadres qui traînent aux alentours, dans les colonies orphelines et le danger de pillage augmente. Le pillage sera évité en prenant les dispositions suivantes:

- lors de la récolte du miel et le nourrissement on ne donne à lécher aux abeilles ni cadres avec des restes ni de la cire désoperculée

- conserver les cadres à miel et les cadres de réserve de manière étanche aux abeilles

- les colonies orphelines ou faibles sont détruites quelques jours après la récolte ou le premier nourrissement

- l'ouverture du trou de vol est adaptée à la force de la colonie

- utiliser une installation de nourrissement étanche et bien fermée

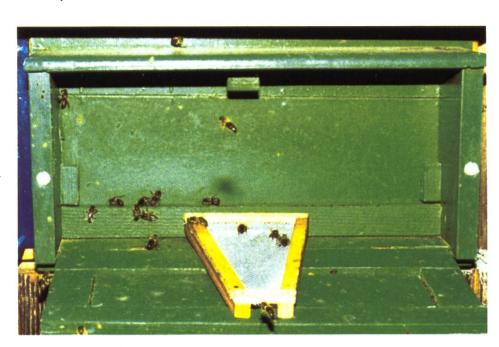
- nettoyer tout de suite l'eau sucrée renversée

Combattre le pillage

- Fixer un canal de rétrécissement devant le trou de vol,
- éloigner une colonie pillée de 3 km de l'endroit initial.

Prévention du pillage

Avec 2 bâtons en bois (longueur 10 cm, épaisseur 1 cm) et du grillage, on construit un canal en forme d'entonnoir que l'on pose devant le trou de vol. Les abeilles pilleuses se posent sur le grillage et ne trouvent pas d'entrée depuis le côté; elles seront chassées par les abeilles sentinelles grâce au trou de vol étroit.



Tiré de « L'apiculture – une fascination » Pour commander l'ouvrage il suffit de s'adresser à l'administrateur caissier: Gilbert BUTTY

Nous sommes à votre service

Profitez des avantages d'approvisionnement et des services qu'offrent les points de vente régionaux BIENEN-MEIER grâce à un choix exceptionnel et à un conseil compétent.

Emmenez en même temps votre vieille cire - le transport jusqu'à Kunten est à notre charge.

Nos points de vente en Suisse romande

M. et M ^{me} Décurnex	Tél. + fax 021 869 91 96	1123 Aclens
M. et M ^{me} Frei	Tél. + fax 032 313 32 03	3232 Anet
M. et M ^{me} Balmer	Tél. + fax 026 436 13 94	1723 Marly FR

Nos revendeurs exclusifs de produits BIENEN-MEIER

Commerce de Fer SA	Rte de l'Industrie 20	1680 Romont
A. Walpen SA, Quincaillerie	Grand-Champsec	1950 Sion
LANDI REBA SA	Guterstrasse 33	4242 Laufon

Communiqué à nos clientes et clients

Après 14 ans d'un engagement sans faille, M. et Mme Marcel Décurnex d'Aclens, ont décidé de cesser leur activité de dépositaire à fin décembre 2005. Cette décision est motivée par des raisons de santé et d'âge. M. et Mme Décurnex, qui ont toujours apprécié le contact avec les apiculteurs, déplorent ce choix inéluctable. Ils ont toujours tenu de façon exemplaire le dépôt d'Aclens et la Maison BIENEN-MEIER a reconnu leur implication de tous les instants et regrette cette décision tout en la comprenant. Nous souhaitons à Mme et M. Décurnex de longues années de détente et bien du succès avec leurs ruches.

Afin d'assurer la continuité, nous recherchons un remplaçant pour tenir un dépôt dans la région. La ou les personnes doivent disposer d'un ou deux locaux (pour le magasin et le stockage). Elles doivent faire preuve de disponibilité vis à vis de la clientèle et avoir une expérience pratique de l'apiculture.

BIENEN-MEIER assurera la mise au courant du nouveau dépositaire et renseignera le public apicole concernant l'ouverture du nouveau dépôt.

Si cette fonction vous tente, veuillez contacter M. Adrien Meier, c/o BIENEN-MEIER à Künten, tél. 056 485 92 50.



Fahrbachweg 1, 5444 Künten Tél. (056) 485 92 50 Fax (056) 485 92 55 www.bienen-meier.ch

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

